

LES OFFRES DE SERVICES POUR LES PERSONNES AGEES ¹

La prise en compte du vieillissement de la population est un phénomène récent à l'échelle Nationale, Européenne et Mondiale. L'allongement de l'espérance de vie a eu un impact sur les politiques publiques et des transformations ont été apportées sur certaines infrastructures. De multiples offres de services sont mises à disposition des personnes âgées comme les centres hospitaliers, les maisons de retraites, les aides à domicile, les prestations comme l'APA (allocation personnalisée d'autonomie)...

Cependant, comme nous allons le voir, ces offres de service sont coûteuses et la précarité des personnes âgées ne cesse de croître.

Ces offres de services sont-elles à proximité des personnes en ayant besoin (cf. partie I) ?

Ces offres de services s'adaptent-elles aux attentes et aux ressources financières des personnes âgées (cf. partie II) ?

Les Institutions en charge du dernier âge de la vie

Le Conseil Général des Bouches du Rhône :

Le Conseil Général des Bouches du Rhône est une assemblée délibérante, et une collectivité territoriale décentralisée. En sus de son Président, il comprend 15 vice-présidents, une Délégation et une Commission Permanente.

La direction générale adjointe du pôle de la Solidarité prend en charge la direction du PA/PH, les Personnes Âgées et Personnes Handicapées, qui travaille en collaboration avec le CODERPA 13.

Le Cg13 est doté d'un service en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. La décentralisation a permis à ce service de distribuer certaines aides à ces usagers concernés.

L'allongement de la durée de vie est un défi pour notre société. Le Cg13 a non seulement mission d'apporter de l'aide à ceux qui se retrouvent trop tôt en situation d'isolement ou de dépendance mais aussi à permettre aux autres « de vivre intensément cet âge d'or². »

Les missions de la direction s'organisent autour de deux familles de population : les personnes âgées et les personnes adultes handicapées.

A ce titre, et conformément au cadre réglementaire, elle est chargée d'une part, de prendre en charge les personnes en difficulté qui en font la demande, et d'autre part, de contrôler les organismes prestataires de services auprès de ces mêmes personnes.

Pour les personnes âgées : la direction assure la prise en charge les personnes âgées socialement en difficulté ainsi que celles qui connaissent une perte d'autonomie.

Aussi, sur le plan réglementaire, les aides sont servies :

¹ D'après le mémoire de Mme Ambre Ruans (Juin 2013)

² <http://cg13.fr>.

- soit au titre de l'aide sociale lorsque les revenus de la personne âgée sont insuffisants pour couvrir le coût des prestations,
- soit au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie lorsque le demandeur connaît une perte d'autonomie,
- soit par le cumul des deux si les deux conditions sont réunies. Pour les personnes adultes handicapées, l'action de la direction est plus diversifiée, et les aides sont servies :
 - soit au titre de l'aide sociale légale, prestations servies aux personnes handicapées relevant de son champ de compétence (adultes en difficulté)
 - soit au titre de l'aide sociale facultative, actions pour favoriser leur intégration et leur autonomie
 - soit au titre de la prestation de compensation du handicap, lorsque la commission départementale d'autonomie a prescrit cette allocation pour les personnes qui ont besoin d'une aide pour les actes essentiels de la vie.

Le Cg13 traite les points suivants :

- L'hébergement et l'aide à domicile.
- La solidarité, par la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie, et d'un plan d'aide personnalisée. Le Cg13 peut aider financièrement les personnes âgées en difficulté, à domicile ou en établissement.
- La santé, par l'agencement de campagnes gratuites de dépistage des cancers du col de l'utérus, du sein et du colorectal qui sont cofinancées par le Conseil général des Bouches-du-Rhône.
- Les transports pour faciliter les déplacements des seniors.
- Les loisirs afin de répondre au souci de proximité des services pour la population.
- La réalisation du schéma départemental des personnes âgées qui permet de planifier la mise en oeuvre de la politique départementale

dans un cadre cohérent, économe et satisfaisant en termes techniques, humains et sociaux.

- Les aides sociales personnes âgées qui se traduisent par les prestations à domicile, prestations en établissement, annexes.

Le Comité Départemental des Retraités et des Personnes Âgées dans le Département des Bouches-du-Rhône :

Le CODERPA 13 est le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées des Bouches du Rhône. Créé en 1981, le secrétariat d'Etat chargé des personnes âgées, a permis de mener une action en profondeur et d'affirmer une plus grande solidarité entre générations.

Le 1er texte relatif à la politique sociale et médico – sociale pour les retraités et personnes âgées et la création du CNRPA (Comité National) et des CODERPA date de 1982.

Aujourd'hui, les CODERPA sont placés sous la tutelle des Conseils Généraux. Le CODERPA 13 est financé par ce dernier.

Ce comité est une commission consultative auprès du Conseil Général 13. C'est un lieu d'échange, de dialogue, d'information, de réflexion et de communication où les représentants des retraités et des personnes âgées en collaboration avec les professionnels et les principaux organismes chargés de mettre en place des actions en leur faveur, participent à l'élaboration et à l'application de mesures bénéficiant au public concerné.

Le CODERPA 13 peut être consulté sur la politique départementale et peut débattre de sa propre initiative, des questions relatives aux

retraités et personnes âgées.

C'est dans cette optique que le CODERPA 13 a fait réaliser une étude, décrite ici, pour mieux connaître la situation de l'ensemble des personnes âgées et des retraités dans la commune de Marseille et dans le département des Bouches du Rhône.

Cette étude fournit des données démographiques quantitatives et fait un état des lieux de l'ensemble des ressources disponibles, proposées par les organismes privées et/ou publiques, en faveur de ces populations en prenant en considération les ressources et le pouvoir d'achat de cette population.

Les services mis à disposition de cette population peuvent aussi bien regrouper les associations luttant contre l'isolement, les aides sociales et les centres d'informations que les activités de socialisation tel que les activités culturelles, la mise en service des transports comme nous allons le voir ci- après.

Les missions du CODERPA 13 :

Le CODERPA est une force de proposition pour construire l'action gériatrique au niveau départemental et régional sur :

- Le financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Le maintien à domicile
- La participation au développement de l'accueil familial
- La maltraitance
- La téléassistance

Il siège dans plusieurs commissions de l'Agence Régionale de santé pour la représentation des PA : la conférence régionale la commission spécialisée des droits des usagers, la commission de prévention, au conseil surveillance ainsi qu'à la conférence territoriale des Bouches-du-Rhône.

Il permet aux retraités et PA de mieux exprimer leurs attentes et besoins en liaison avec les coordinations gériatriques du département, les CCAS des communes, les Associations ou Clubs,

les réseaux de santé, les Caisses de retraite, les mutuelles.

Il informe les seniors sur les actions qui les concernent par l'organisation de conférence, de journées thèmes, la création de dossiers thématique, de bulletins d'information...

Les commissions du CODERPA 13 :

Les membres du bureau se réunissent chaque mois et participent aux commissions suivantes :

- Services à la personne et maintien à domicile
- Etablissements (conditions d'hébergement, bienveillances)
- CLIC : Comités Locaux d'Information et de Coordination gériatrique), réseaux gériatriques
- Situation des retraités
- Communication (information, site internet, organisation de conférences, bulletins, salon des seniors, semaine bleue....
- Gestion financière (Association de gestion du CODERPA 13

Le comité départemental des retraités et personnes âgées des Bouches du Rhône est composé de quatre collègues décrits ci-dessous :

Collège n° 1- Organisations et Associations qui composent le CODERPA 13 :

1. Confédération Nationale des Retraités
2. Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique
3. Fédération Nationale des Associations des Retraités
3. Fédération Générales des Retraités des Chemins de Fer de France
4. Union Nationale des Instances de Coordination, Offices et Réseaux des PA
5. Union Française des Retraités
6. Union Confédérale des Retraités CGT

7. Union Confédérale des Retraités CFDT
8. Fédération FO des Retraités
10. Union des Associations des Retraités CFTC
11. Confédération Française de l'encadrement CFE-CGC
12. Union Nationale des Indépendants des Retraités du Commerce
13. Fédération Nationale des Retraités de l'Artisanat
14. Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales
15. Régime Social des Indépendants
16. Fédération Syndicale Unitaire
17. Association Nationale des Retraités de la Poste et de France Télécom-Groupe 13
18. Union Nationale des Syndicats Autonomes

Collège n° 2 - Personnes en activités au sein des principales professions concernées par l'action sanitaire et sociale en faveur des Personnes Âgées :

1. Directeur Association « clé des âges »
2. Président de « l'Entraide »
3. Directeur Association Entraide ESAD (St Rémy de Provence-foyer logement)
4. Directeur du SYNERPA
5. Directeur du Centre Gérontologique Départementale (Marseille)

Collèges n° 3 - Représentants des Collectivités Locales et principaux organismes financeurs, Représentants du Cg13 :

1. Directeur Général Adjoint de la « Solidarité »
2. Directeur des Personnes âgées et personnes handicapées CG13
3. Directeur adjoint gestion administrative, financière des aides CG13
4. Caisse primaire centrale d'assurance maladie
5. Caisse régionale d'assurance maladie du Sud-Est

Collège n° 4 - Personnalités Qualifiées

1. Mutualité Française
2. CLIC
3. Ancien Vice-Président

Après une brève présentation du Comité Départemental, il s'agit de s'interroger sur l'état des lieux des conditions des personnes âgées :

Les offres de services aux personnes âgées leur sont-elles accessibles ?

➤ **Vieillesse de la population en France : enjeux économiques, sociaux et politiques**

En France et en Europe, le vieillissement de la population est une réalité démographique et sociale. Les personnes, âgées de 60 ans et plus, sont 15 millions en France à l'heure d'aujourd'hui. De plus, le faible taux de natalité, avec une immigration fortement ralentie et un allongement de la durée de vie, engendrent un vieillissement important de la population. Un tiers de la population aura plus de 60 ans, selon les projections de 2050.

La population régionale augmenterait d'environ 0,4 % par an entre 2007 et 2040, contre 0,8 % en moyenne entre 1990 et 2007. La croissance démographique ralentit et place la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans une position intermédiaire au sein des régions de France métropolitaine.

Le vieillissement de la population constitue un défi majeur pour les politiques qui doivent tenir compte du logement, de l'urbanisme, des transports et de l'accompagnement des seniors et de leur famille.

Fig. n°1

L'allongement de l'espérance de vie et celui du vieillissement en bonne santé sont des phénomènes dont on doit se préoccuper car ils demandent une anticipation des politiques publiques et la mise en place d'aides financières ou physiques spécifiques.

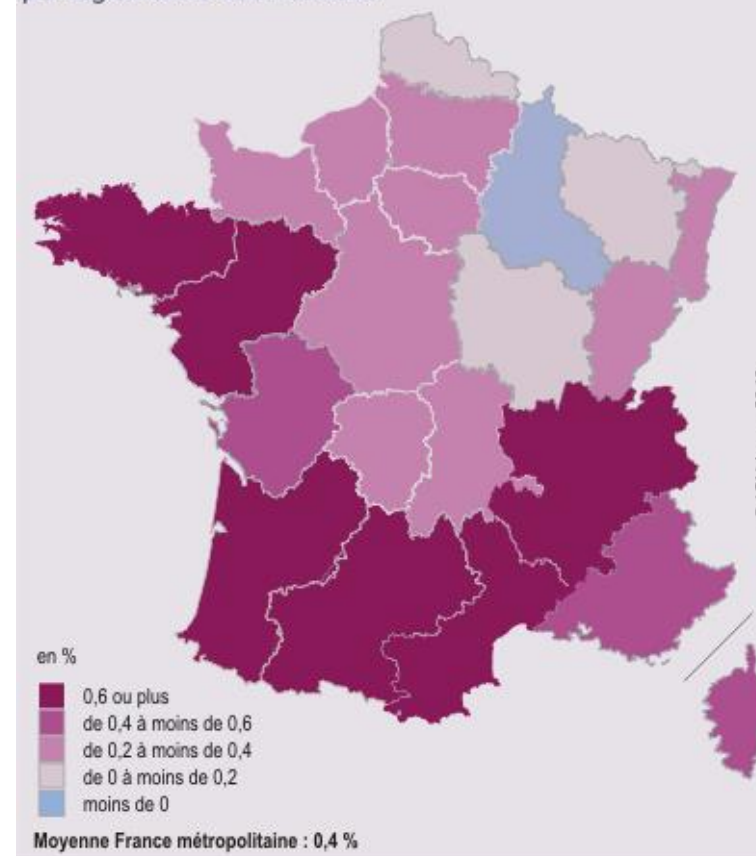
Les offres de services aux personnes âgées sont constituées de l'ensemble des établissements accueillant les personnes âgées et de l'ensemble des aides accordées aux personnes âgées, c'est à dire de toutes les structures entourant le dernier âge de la vie.

Les personnes âgées ont des besoins spécifiques et il est donc nécessaire de s'interroger sur l'utilité et l'accessibilité de ces offres pour les personnes âgées.

**Voir la suite dans le document, Partie I :
« L'accessibilité géographique des offres de services aux personnes âgées. »**

Provence-Alpes-Côte d'Azur au 9^e rang

Taux de croissance annuel moyen de la population par région entre 2007 et 2040



Source : Insee, Omphale 2010, scénario central de projection